



HAL
open science

Comte, y es-tu? Comtes et comtesses dans les rouleaux des morts (Xe-début XIIe siècle)

Esther Dehoux

► **To cite this version:**

Esther Dehoux. Comte, y es-tu? Comtes et comtesses dans les rouleaux des morts (Xe-début XIIe siècle). Trajectoires - Travaux des jeunes chercheurs du CIERA, 2017, Hors-série n° 2. hal-01622419

HAL Id: hal-01622419

<https://hal.science/hal-01622419>

Submitted on 24 Oct 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Trajectoires

Travaux des jeunes chercheurs du CIERA

Hors série n° 2 | 2017

Comtes et abbayes dans le monde franc (Francie occidentale, Francie orientale et Bourgogne). Fin IXe – fin XIe siècle

Comte, y es-tu ?

Comtes et comtesses dans les rouleaux des morts (Xe-début XIIe siècle)

Esther Dehoux



Édition électronique

URL : <http://trajectoires.revues.org/2206>

ISSN : 1961-9057

Éditeur

CIERA - Centre interdisciplinaire d'études et de recherches sur l'Allemagne

Ce document vous est offert par SCD de l'Université de Lille 3



Référence électronique

Esther Dehoux, « Comte, y es-tu ? », *Trajectoires* [En ligne], Hors série n° 2 | 2017, mis en ligne le 20 avril 2017, consulté le 24 octobre 2017. URL : <http://trajectoires.revues.org/2206>

Ce document a été généré automatiquement le 24 octobre 2017.



Trajectoires est mis à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International

Comte, y es-tu ?

Comtes et comtesses dans les rouleaux des morts (X^e-début XII^e siècle)

Esther Dehoux

- 1 À partir du milieu du IX^e siècle et plus encore au siècle suivant, les abbayes et, dans une mesure plus modeste, les églises cathédrales recourent au rouleau des morts pour demander la récitation de prières pour le bénéficiaire d'un défunt, abbé ou, moins souvent, évêque. Le rouleau vise moins à annoncer le décès qu'à solliciter des prières pour les défunts et il circule, pour cela, parfois plusieurs mois après la disparition de l'individu concerné et de façon ample, bien au-delà de la limite du diocèse et dans des institutions de nature variée (Dufour, 2013 : 32-34 et 43).
- 2 Un rouleau s'ouvre par une lettre qui rappelle la vie du défunt pour lequel il est émis, soulignant sa piété et ses qualités pour motiver la demande de prières qu'elle formule ensuite. Viennent après l'ensemble des titres, ou *tituli*, que le messager collecte en allant d'église en église. Ces titres, apposés par les desservants des sanctuaires visités, visent avant tout à assurer les expéditeurs de la récitation de prières, le rouleau revenant ensuite à son établissement d'origine.
- 3 Édités par Léopold Delisle (Delisle, 1866) et, plus récemment, par Jean Dufour (Dufour, 2005-2013), les rouleaux mortuaires ont fait l'objet d'études monographiques ou portant, plus largement, sur la circulation ou la mémoire des défunts, profitant d'un regain d'intérêt depuis quelques années (entre autres : Dufour, 1977 ; Kahn, 1987 ; Lemaitre, 1989 ; Dufour, 1991 ; Parisse, 2007 ; Bourgain, 2010 ; Goulet, 2010 ; Rollason, 2011). Jean Dufour a mis à disposition des chercheurs, outre des formulaires et des encycliques, pas moins de 171 rouleaux et, avec eux, quelque 11 124 titres, pour la seule période 900-1499. Ici, l'attention sera portée sur les 47 rouleaux qui circulent entre le milieu du X^e siècle et le premier quart du XII^e siècle (Tableau 1), l'objectif étant, pour leur étude, de distinguer deux niveaux, celui du rouleau dans son intégralité s'il a été mis en circulation pour un défunt défini comme comte, et celui des seuls titres.

Tableau 1 : Corpus étudié

	950-974	975-999	1000-24	1025-49	1050-74	1075-99	1100-24	Total
Nombre de rouleaux conservés	2	8	5	2	4	13	13	47
Nombre de rouleaux dont l'origine est connue	1	3	5	1	4	9	9	32
Nombre de rouleaux issus d'abbayes	1	3	5	1	4	6	7	27

- 4 En effet, à partir du troisième quart du X^e siècle, certains titres – 603 – mentionnent d'autres défunts, réclamant que l'on prie pour « tous les défunts », pour « ceux que Dieu connaît », mais précisant aussi, parfois, des noms, voire – dans 382 titres – des qualificatifs ou des titres, abbatiaux, épiscopaux, impériaux, royaux et comtaux (Tableau 2).

Tableau 2 : Défunts pour lesquels on sollicite des prières en précisant leur état ou titre (milieu X^e -1127)

<i>Dans 382 titres, sont mentionnés 4418 noms, dont 3018 sont dits, entre autres,</i>	
Hommes, femmes d'Église	2651
« Laïcs »	211
« Femmes »	25
Empereur	1
Rois	33
Reines	5
Ducs	5
Comtes	34 (soit 26 personnes, dont 19 identifiées)
Comtesses	20 (soit 13 personnes, dont 11 identifiées)
Vicomtes	5
Vicomtesse	1
Familiers	10
Fondateurs	4
<i>Milites</i>	5

- 5 Nous nous intéresserons donc, dans un premier temps, au rouleau émis pour Guifré, comte de Cerdagne entre 988 et 1035 (Dufour, 2005 : 135-204 ; Stiennon, 1964). Désigné comme comte même s'il a pris l'habit dans les dernières années de sa vie, Guifré bénéficie d'un traitement original qu'il s'agira d'apprécier. Nous considérerons ensuite les 42 titres qui, tous inscrits dans des abbayes, invitent à prier, entre autres, pour des comtes et des comtesses afin de saisir l'importance de cette pratique, son sens et sa portée.

Un rouleau pour un comte, Guifré II de Cerdagne...

- 6 En 1035, Guifré II de Cerdagne renonce au monde et entre à l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, qu'il a fondée en 1007. Il y meurt en juillet 1049. Au début de l'année 1051, l'établissement émet un rouleau pour son bénéfice. La lettre qui l'ouvre, puis les titres inscrits en Languedoc et en Catalogne, mais aussi jusqu'à Liège, Maastricht et Aix-la-Chapelle, livrent des portraits différents du comte disparu.

L'hommage des frères de Saint-Martin

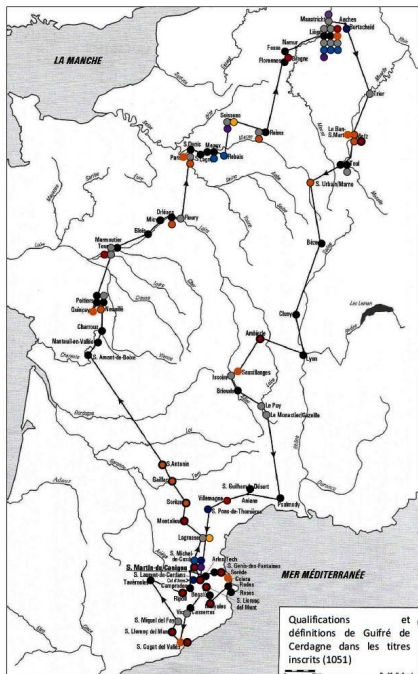
- 7 Le portrait brossé par les moines de Saint-Martin du Canigou est, sans surprise, le plus développé. Il rappelle que Guifré fut comte, généreux à l'endroit des églises, fondant en particulier l'abbaye de Saint-Martin du Canigou, puis qu'il renonça au monde et prit l'habit dans le monastère qu'il avait fait édifier et doté. Là, il se fit remarquer par sa « vie active », fut aussi, entre autres, un protecteur des frères contre les adversaires, puis, sur la fin de sa vie, construisit lui-même le sépulcre dans lequel sa dépouille fut placée (Dufour, 2005 : 139-141).
- 8 Certaines formules, comme « *inter nos conversatus* », « *pauper Christi nobiscum esse voluit* », « *nostri defensor ex adversis* », la beauté, signalée, de son sépulcre et la référence à sa « *vita activa* » en un lieu où prévaut la contemplation situent Guifré au sein de la communauté. Guifré est avec les moines, mais il conserve une place à part, aussi précieuse que singulière. Il n'est d'ailleurs jamais dit « *frater* » ou « *monachus* » car s'il a pris l'habit, il n'a, sans doute, jamais prononcé ses vœux. Il est dit « *domnus Guifredus, venerabilis memorie, comes, [...], qui olim princeps nostre patrie claruit* ». Une distinction est opérée entre la qualité éminente de ce personnage – le principat –, reconnue par ceux qui furent soumis à son autorité, mais devenue caduque au moment de la prise d'habit, et le titre comtal. Celui-ci, explicitement rappelé et, *a priori*, même si c'est désormais son fils Raimond qui préside aux destinées du comté, toujours en vigueur, confère à Guifré une place spécifique au sein de la communauté. Il la justifie aussi car il laisse imaginer, dans la défense qu'il assurait, de potentielles interventions en justice ou le recours aux alliés de Guifré et à leurs forces.
- 9 Avoir exercé le *comitatus* n'est pourtant pas ce qui explique la désignation de Guifré comme *domnus*. En effet, le frère de Guifré, Oliba, qui fut comte de Berga et de Ripoll jusqu'en 1002, avant d'entrer au monastère et de devenir abbé de Ripoll et de Cuxa, puis évêque de Vic, est qualifié de *domnus* dans l'encyclique du rouleau pour son bénéfice en 1046 (Dufour, 2005 : 109-133). En revanche, l'autre frère, Bernat Tallaferro, comte de Besalú, puis de Ripoll mort noyé dans le Rhône en 1020, n'est pas défini ainsi. Dans la lettre qui ouvre son rouleau et en est le seul élément connu, il est doté de toutes les vertus aristocratiques, mais n'est que « *comes et marchio* » (Dufour, 2005 : 104-107). C'est

donc, plus que la domination exercée et le souvenir de celle-ci, l'engagement religieux qui motive le recours à *domnus*, mot qui témoigne d'une « marque de respect insigne » « sans doute due à la vertu que ceux qui le connaissent discernent dans sa vie religieuse » (Oudart, 2010 : 138 et 113³).

Le soutien des abbayes liées à la famille comtale

- 10 *Domnus* est retenu par d'autres religieux quand ils inscrivent le titre de leur communauté sur le rouleau de Guifré. Il l'est à 11 reprises, mais 9 fois en Catalogne et Languedoc (Illustration 1), où Guifré est connu, parce qu'il fut comte, mais aussi parce qu'il fut, notamment, sous la bure, le défenseur de ses frères et un homme d'une piété remarquée. Il est aussi dit « *pater et frater* » : si Guifré est devenu frère, il a aussi acquis un statut particulier, celui de « *pater* », qui implique une supériorité réelle, mais incomparable à celle de l'abbé et trouvant sa raison d'être dans ce que fut Guifré, comte, fondateur, frère et *defensor*.

Illustration 1 : Qualifications et définitions de Guifré de Cerdagne dans les titres inscrits (1051)



Fond de carte emprunté à Jean Dufour, Recueil des rouleaux des morts (VIIIe-vers 1536), Paris, de Boccard, 2005 (t. 1), p. 694.

© Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

- 11 Le propos peut aussi prendre une connotation politique. C'est le cas à Saint-Michel de Cuxa, dont Oliba, frère de Guifré, fut abbé jusqu'en 1046 et qui fournit à Saint-Martin du Canigou ses premiers moines. Le titre qui y est inscrit rappelle, à grand renfort de superlatifs, la puissance comtale (Dufour, 2005 : 175-176). Guifré est aussi, associé à son frère Oliba, défini comme « *nobilissimus frater et princeps nostre patrie* ». *Princeps* qualifie encore Guifré à Saint-Pons-de-Thomières (Dufour, 2005 : 195) : l'abbaye est

languedocienne et dépend de l'archevêché de Narbonne, mais le titulaire de la cathédre narbonnaise n'est autre, depuis 1016, que Guifré, fils de Guifré de Cerdagne. L'accent est, à Cuxa et à Saint-Pons-de-Thomières, comme à Saint-Martin du Canigou, mais uniquement là, porté sur le principat : l'insistance est aussi sensible que pleine de sens. En effet, les monastères – Cuxa et Saint-Martin du Canigou en particulier – sont, comme certains évêchés, dont celui de Narbonne, au cœur du dispositif développé à l'échelle de la Catalogne par les comtes de Cerdagne pour limiter la puissance des vicomtes (Bille, 2008 : 147-149). Ils contribuent également à l'affirmation du pouvoir comtal, qui se construit du début du X^e siècle jusqu'à la fin du XI^e, sur la base de relations féodo-vassaliques (Bille, 2008 : 146). Or, ici, ce n'est pas de suzeraineté qu'il est question pour caractériser le comte défunt. Guifré est « *princeps nostre patrie* ». Son autorité n'est en rien royale. Elle n'est pas imposée. Elle est reconnue – la formule « *nostra patria* » le révèle – car considérée comme utile et bénéfique à la communauté, la « *patria* » ici. Elle est, pour cela, pleine, entière, souveraine donc, et fait du comte la source de tout pouvoir légitime (Oudart, 2013).

- 12 Le propos est d'une brûlante actualité car les tensions entre les comtes de Cerdagne et les vicomtes de Conflent, sensibles depuis la fin du X^e siècle, se font plus vives à partir de 1040 et jusqu'en 1061. Bernard, vicomte de Conflent, cherche à s'imposer dans la vallée du Carol : il y installe des péages qui privent le comte de revenus et revendique aussi un possible exercice de la justice (Bille, 2008 : 149-151). À l'heure où l'autorité de Raimond est contestée, rappeler le principat de son père, Guifré, c'est manifester son soutien aux comtes de Cerdagne. Pointe peut-être aussi, cependant, une certaine nostalgie, celle d'un temps, en voie d'être révolu, où les réseaux aristocratiques étaient solides et la prééminence des comtes admise. En effet, vingt ans plus tard, quand les religieux de Cuxa inscrivent leur titre sur le rouleau de Girard, un moine de Saint-Aubin d'Angers, ils sollicitent encore des prières pour d'autres défunts, dont le « *domnus Oliba, pontifex* », mais ils ne mentionnent aucun comte (Dufour, 2005 : 224).

La sollicitude, variable, des autres

- 13 D'autres abbayes optent néanmoins, en Languedoc comme en Catalogne, pour un propos plus bref. Guifré étant connu, nul besoin d'en dire beaucoup, *a fortiori* si le jeu politique justifie ou motive l'entretien d'autres relations. Ainsi, sur les 34 titres apposés au sud de Saint-Antonin, 10 ne disent rien du défunt et 3 n'indiquent que son nom (Illustration 1).
- 14 Sont attestées dans cet espace des expressions absentes ailleurs, comme « notre frère ». Retenue à Sorèze, Gaillac et Saint-Antonin (Dufour, 2005 : 144, 148-149), cette formule n'a rien de commun avec « votre frère », « frère », voire « moine », plus rare et/car, probablement, inexacte. Ces termes renvoient à l'état de vie de Guifré dans ses dernières années, mais révèlent une proximité moindre, sinon nulle, tant avec la communauté qu'avec l'individu et s'avèrent, sans surprise, plus fréquentes dans les régions plus au nord.
- 15 La distance et la méconnaissance du défunt peuvent expliquer le recours à des formules usuelles, qui ne témoignent pas d'une attention notable au disparu (Illustration 1). C'est le cas entre le Lot et la Seine : sur 29 établissements sollicités, 15 inscrivent un titre qui garantit la récitation de prière, mais n'évoque en rien la personne de Guifré, 8 ne notent que son nom et 6 rappellent son engagement religieux. Plus au Nord, à Lagny, Rebais et Soissons et, plus au Nord encore, à Maastricht, Burtscheid et dans les divers sanctuaires liégeois, les titres sont différents. Le nom de Guifré est plus souvent cité, en particulier à

Liège et, plus spécialement, dans les collégiales liégeoises. Dans les établissements voisins, cathédrale et abbayes bénédictines, ce sont le statut de comte, voire de *miles*, et la conversion de Guifré qui sont rappelés alors qu'ils le sont rarement ailleurs, 8 des 11 titres qui en font mémoire, étant, en effet, écrits sur les rives de la Marne ou plus au Nord. La singularité des titres septentrionaux surprend. Elle témoigne d'une sensibilité aux terres méridionales, mais aussi à ceux qui y exercent l'*honor* comtal. Elle s'éclaire quand on lit les premières lignes du titre apposé par les chanoines de la cathédrale de Liège : « Nous ne sommes ni de l'une, ni de l'autre, mais les deux à la fois » (Dufour, 2005 : 189). Ainsi que le note Michel Margue (2011 : 426-427), « l'identification lotharingienne [...] ne s'exprime pas en elle-même ou pour elle-même, mais dans la symbiose des royaumes francs de l'ouest et de l'est. Or cette symbiose, c'est l'État antérieur, le rêve carolingien [...] ». C'est le temps où, établis par les monarques carolingiens, les comtés catalans appartenaient à l'Empire, comme l'espace carolingien. L'est et l'ouest ne faisait alors qu'un, le nord et le sud également.

- 16 Destiné à recueillir des prières pour Guifré, le rouleau émis par les religieux de Saint-Martin du Canigou livre, par les mots choisis, des informations, voire des indices, sur la situation sociale et, surtout, politique des espaces qu'il traverse. De la Catalogne à la Lotharingie, les termes retenus diffèrent, mais ils ont, chacun, leur importance, qu'ils expriment convictions, espoirs ou nostalgie. Ils ne rendent que plus regrettable le manque d'éléments de comparaison.

... et des sollicitations de prières pour d'autres

- 17 Une autre possibilité d'analyse est offerte par les 382 titres qui invitent à prier pour d'autres défunts que celui pour lequel circule le rouleau et indiquent des noms – 4418 – qu'ils associent, pour certains, à une précision sur l'état de vie ou le titre. Hommes et femmes d'Église sont les plus cités, mais des femmes, identifiées comme telles, des *milites*, des rois, des reines, des ducs, ou encore des comtes et des comtesses le sont aussi (Tableau 2). Ces mentions de comtes et de comtesses visent à honorer la mémoire des bienfaiteurs et, surtout, des fondateurs, mais peuvent aussi contribuer à l'affirmation de la lignée.

Honorer la mémoire des fondateurs et bienfaiteurs

- 18 Comtes et comtesses, comme rois et empereur, apparaissent dans les titres en 1051, un demi-siècle au moins après les gens d'Église, mais avant reines, ducs, vicomtes et vicomtesses, guère cités avant le XII^e siècle (Tableau 3).

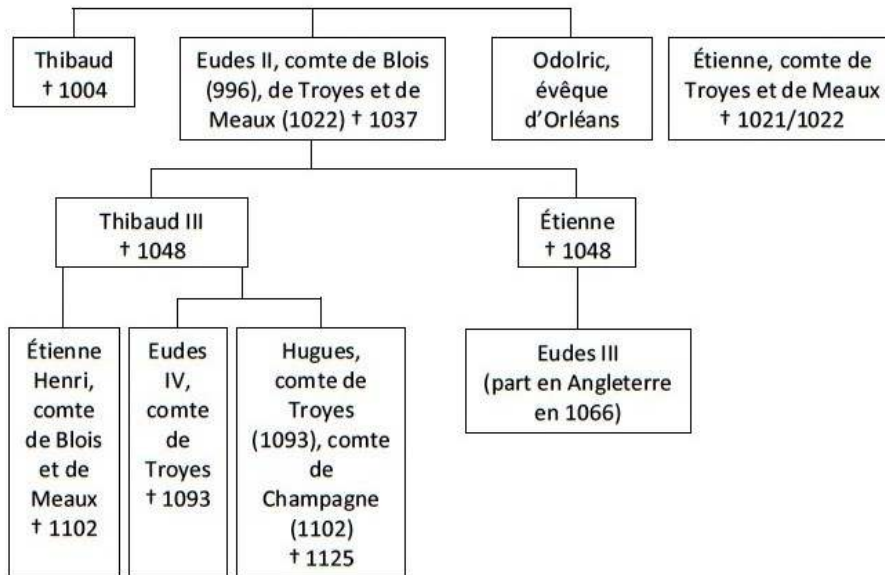
Tableau 3 : Répartition chronologique des titres demandant à prier pour d'autres défunts

	950-974	975-999	1000-24	1025-49	1050-74	1075-99	1100-24	Total
Nombre de titres demandant de prier pour d'autres défunts	1	3	6	13	111	7	462	603

... pour un empereur					1			1
... pour des rois					3		16	19
... pour des reines							5	5
... pour des ducs							3	3
... pour des comtes					2		24	26
... pour des comtesses					1	2	13	16
... pour des vicomtes							4	4
... pour des vicomtesses							1	1

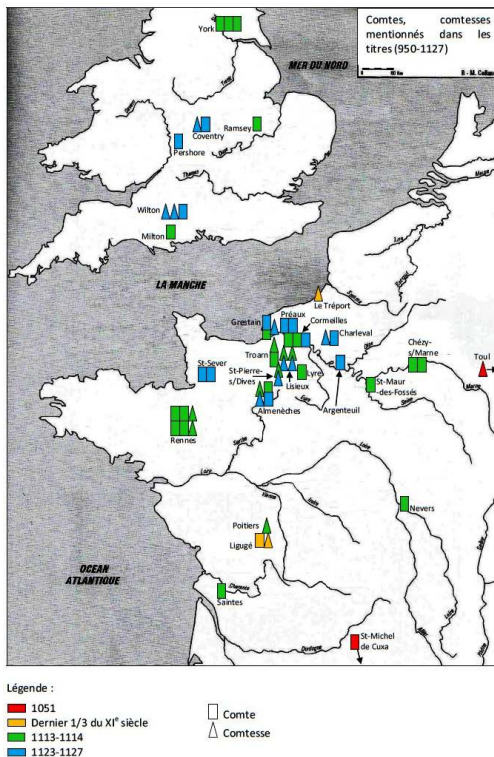
- 19 Les mentions antérieures à 1100 sont peu nombreuses et dispersées : Saint-Michel du Tréport, Saint-Martin de Ligugé, Saint-Epvre de Toul et, enfin, Saint-Michel de Cuxa (Dufour, 2005 : 226, 244-245, 163-164 et 175-176). Le comte Raimond cité dans le titre catalan en 1051 n'est pas identifié, mais les autres bénéficiaires de telles attentions le sont : *Eva*, épouse du comte Hugues du Chaumontois², à Toul en 1051, Béatrice, épouse de Robert, comte d'Eu, au Tréport en 1076 et, enfin, Aumode de Poitou et les comtes de Poitou, dont son mari, Guillaume, comte de Poitou, mais aussi duc d'Aquitaine et cité comme tel à Ligugé, dans le dernier tiers du XI^e siècle. Les communautés, bénédictines ici, sollicitent des prières pour leurs abbés, mais n'oublent pas, pour l'une, normande, l'épouse du fondateur toujours vivant de leur établissement et, pour l'autre, poitevine, celle qui a fondé leur monastère avant d'y être inhumée et les comtes de Poitou qui l'ont honorée.
- 20 La situation semble perdurer dans les premières années du XII^e siècle. Il y a quelques figures exceptionnelles, comme Bouchard « moine comte », mort et honoré à Saint-Maur-des-Fossés (Dufour, 2005 : 473), les autres comtes et comtesses mentionnés étant fondateurs, artisans d'une restauration ou bienfaiteurs, qu'ils soient ensevelis sur place ou non.
- 21 Deux éléments tendent cependant à singulariser les réalités du début du XII^e siècle. Le premier tient au fait que le souvenir puisse concerner sinon la lignée, du moins plusieurs générations, des pères et des fils, en omettant les mères. Ainsi à Saint-Pierre de Chézy-sur-Marne, en 1113-1114, où sont mentionnés les comtes Thibaud et Étienne (Dufour, 2005 : 476), Thibaud III de Blois, dont la donation de l'église de Charville à l'abbaye de Chézy en 1063 est le premier acte inscrit dans le cartulaire de l'abbaye (Barthélemy, 1878 : 253), et son fils Étienne Henri, mort en Terre sainte en 1102 (illustration 2).

Illustration 2 : Schéma de filiation simplifié des comtes de Blois et de Champagne (XI^e-milieu XII^e siècle)



- 22 Ce dernier est appelé Étienne, du nom qu'il a adopté en 1074, après la naissance de son deuxième demi-frère, Hugues, et conservé ensuite pour manifester sa prétention à l'héritage troyen (Bur, 1977 : 199-200). Ce choix n'est pas dénué de connotation politique. Il l'est d'autant moins qu'Eudes, premier fils du second lit, qui a succédé à son père dans les contrées orientales (Bur, 1977 : 230-231), est décédé en 1093, qu'il aurait donc pu prendre place dans la liste, mais que son souvenir est tu. La mémoire que l'on entretient est, à Chézy, point d'ancrage de la puissance comtale et thibaudienne (Bur, 1977 : 317), celle du bienfaiteur et celle de son premier fils, issu du premier mariage, maître des terres occidentales, que l'on réunit sous un seul titre, *comes*, qu'ils partagent, comme pour conjurer le sort qui, à la mort de Thibaud III en 1089/1090, a conduit à la division de la principauté champenoise.
- 23 À Saint-Sever-Calvados, le procédé est différent. En 1124 sont cités, chacun avec son titre, Richard, comte de Chester, mort dans le naufrage de la Blanche-Nef en 1020, son père, Hugues, vicomte d'Avranches et comte de Chester, mais aussi Hugues, vicomte d'Avranches, grand-père et père des précédents (Dufour, 2005 : 578-579). La liste remonte le temps : à l'heure où le vicomte d'Avranches est désormais comte de Chester, largement possessionné en Angleterre (Hollister, 1987), les religieux de Saint-Sever honorent la mémoire des fondateurs et de leur lignée. Ils enracinent la famille dans le temps, mais aussi dans l'espace, l'Avranchin ici, et soulignent, alors que l'influence de l'établissement s'étend aussi outre-Manche par le biais de prieurés (Fournée, 1979), les liens anciens qui l'unissent à cette famille.
- 24 Avec l'Avranchin, on en vient à la deuxième caractéristique des mentions de comtes et de comtesses dans les titres inscrits dans les premières années du XII^e siècle : plus nombreuses, parfois réitérées d'un rouleau à l'autre, elles sont aussi toujours plus concentrées dans le monde anglo-normand (Illustration 3).

Illustration 3 : Comtes, comtesses mentionnés dans les titres (950-1127)



Fond de carte emprunté à Jean Dufour, Recueil des rouleaux des morts (VIIIe-vers 1536), Paris, de Boccard, 2005 (t. 1), p. 704.

© Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

- 25 Si l'on peut comprendre que les mentions, déjà peu fréquentes, se raréfient et tendent à disparaître quand les réformateurs cherchent à dégager l'Église et les églises de la tutelle des laïcs, on saisit, ici, la singularité des contrées anglo-normandes et de la réforme de l'Église normande, initiée et menée « sous le contrôle étroit du pouvoir temporel » (Neveux, 1998 : 290).
- 26 Au XI^e siècle et encore au XII^e, « les abbés des maisons fondées par l'aristocratie ont des devoirs à l'égard des fondateurs et de leurs descendants ». Ainsi Durand I^{er}, abbé de Saint-Martin de Troarn, enterra le corps de Mabille de Bellême le 5 décembre 1082 et rédigea pour elle une épitaphe versifiée (Gazeau, 2007 : 190). Trente ans plus tard, le souvenir de la comtesse demeure, aussi vif qu'entretenu. Si les religieux de Saint-Martin demandent à ce que l'on prie pour Mabille et son époux, Roger II de Montgommery, décédé en 1094, ils donnent à cette sollicitation une allure de privilège car le nombre de noms est limité : « *Orate et vos pro nostris defunctis cunctis, Mabilia comitissa, Rogerius comes, Mabilia³* » (Dufour, 2005 : 421-422).
- 27 Les devoirs à l'égard des fondateurs et de leurs descendants s'apprécient encore mieux quand on considère – même s'il n'y a que 42 cas étudiés – le nombre d'années séparant le décès de la mention du défunt dans un titre. Certains écarts sont importants, mais ils sont peu fréquents. Le premier concerne Bouchard de Vendôme, abbé laïque de Saint-Maur-des-Fossés avant d'y devenir moine. En 1113-1114, alors que Bouchard est mort depuis plus d'un siècle, les frères demandent que l'on prie pour lui (Dufour, 2005 : 473). Le titre s'inscrit dans un ensemble plus vaste d'entretien de la mémoire du « moine

comte », par le biais de sa *Vita* (Lauwers, 2002), et d'utilisation de celle-ci, si l'on en croit les faux fabriqués à la toute fin du XI^e siècle pour justifier les prétentions de l'établissement (Favier, 1961). La motivation est différente en Poitou. À la fin du XI^e siècle, les religieux de Saint-Martin de Ligugé sollicitent des prières pour leurs fondateurs, Aumode de Poitou et Guillaume V, décédés plus de 50, voire 70 ans plus tôt (Dufour, 2005 : 244-245). En 1113-1114, c'est Adèle de Normandie, morte plus de 150 ans auparavant, que la communauté de la Trinité de Poitiers confie à la sollicitude des gens d'Église (Dufour, 2005 : 453-454). Dans ces deux établissements, la mémoire des origines est entretenue, toujours vive malgré les décennies qui passent. L'attachement aux fondateurs est évident, manifeste, quand il n'implique pas la lignée. À Ligugé sont mentionnés, avec Aumode et Guillaume V, les autres comtes de Poitou : c'est aux princes de Poitou que l'abbaye s'associe et entend être associée.

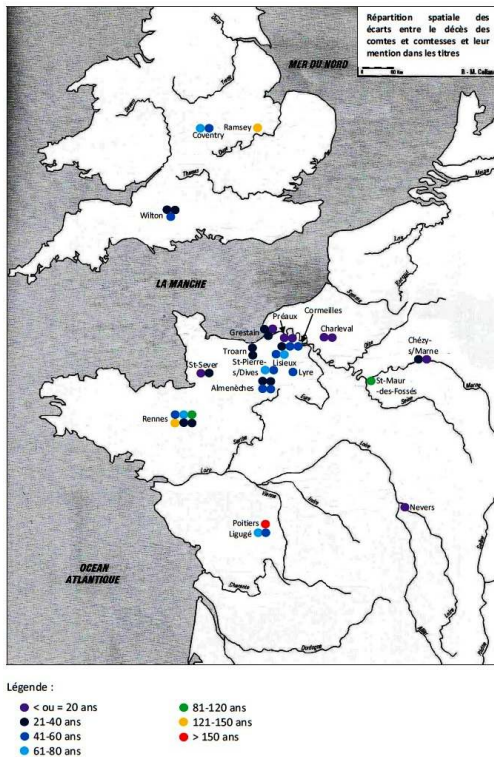
- 28 Les écarts importants tendent cependant à se faire moins nombreux au XII^e siècle. En effet, en 1113-1114, les comtes et comtesses mentionnés sont souvent morts moins de 60, voire moins de 40 ans plus tôt. La tendance se confirme, en se stabilisant, en 1123-1127 (Tableau 4), et doit être précisée.

Tableau 4 : Répartition chronologique des écarts entre la date du décès des comtes/comtesses et la date de l'inscription du titre les mentionnant sur le rouleau

	3 ^e tiers du XI ^e s.	1113-1114	1123-1127	TOTAL
< ou = 20 ans	0	3	5	8
De 21 à 40 ans	0	8	5	13
De 41 à 60 ans	1	5	5	11
De 61 à 80 ans	1	1	3	5
De 81 à 120 ans	0	2	0	2
De 121 à 150 ans	0	2	0	2
> 150 ans	0	1	0	1

- 29 En effet, ces demandes de prières sont, pour l'essentiel, le fait d'abbayes normandes ou anglo-normandes (Illustration 4).

Illustration 4 : Répartition spatiale des écarts entre le décès des comtes et comtesses et leur mention dans les titres



Fond de carte emprunté à Jean Dufour, Recueil des rouleaux des morts (Ville-vers 1536), Paris, de Boccard, 2005 (t. 1), p. 704.

© Académie des Inscriptions et Belles-Lettres

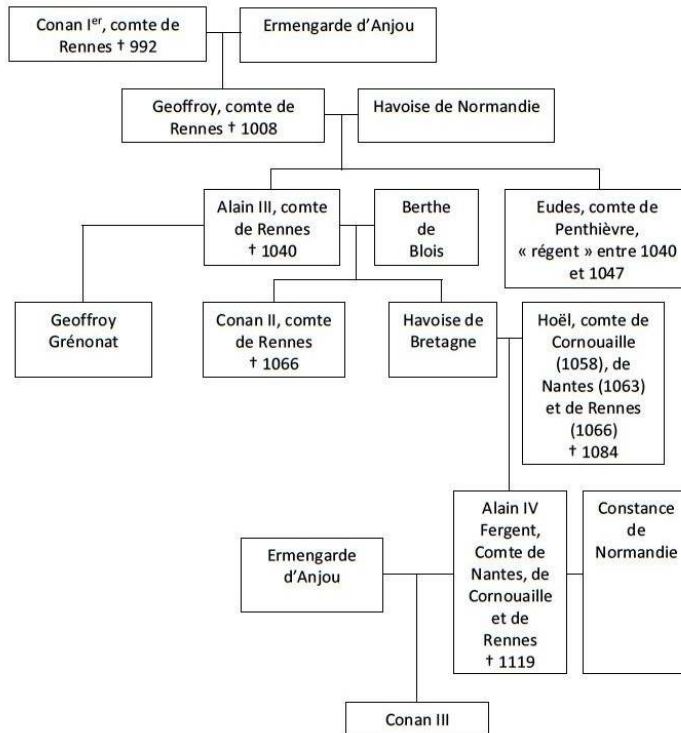
- 30 Elles concernent aussi des proches du duc. Ainsi, Lesceline d'Eu est la belle-sœur de Richard II, Guillaume Fitz Osbern, Roger II de Montgomery, Robert de Mortain, Guillaume d'Évreux comme Robert Preud'homme, Henri de Beaumont, comte de Warwick, ou Hugues d'Avranches étant très liés, par le sang le cas échéant, à Guillaume le Conquérant et/ou à ses fils Guillaume le Roux et Henri I^{er} Beauclerc. Certains, signalés dans des titres écrits en 1113-1114, le sont encore 10 ans plus tard : l'attachement perdure donc. Il est aussi partagé car quelques-uns, tels Mabile de Bellême, Roger II de Montgomery, Robert et Mathilde de Mortain, apparaissent dans plusieurs *tituli* d'un même rouleau, sur le continent ou outre-Manche (Dufour, 2005 : 423-424, 426, 435-436, 490, 526, 528-530, 538, 568, 571 et 579).
- 31 Les répétitions expliquent que les écarts entre la date de décès et celle de l'inscription du titre tendent à se réduire et soient, pour la plupart, inférieurs à 20, 40 ou 60 ans, mais les choix adoptés ont un sens fort, politique en particulier. Solliciter des prières pour d'autres défunts est, en Normandie, un usage connu, mais sa mise en œuvre distingue les abbayes fondées ou restaurées au XI^e siècle, entre 1040 et 1066 en particulier : elles sont les seules à inclure des détenteurs d'un pouvoir temporel, du roi au vicomte, dans leurs listes alors que toutes, anciennes ou plus récentes, ont eu fondateurs et bienfaiteurs parmi les grands laïcs. Par les titres qu'elles apposent, ces abbayes manifestent les liens qu'elles ont avec ceux qui entouraient Guillaume quand celui-ci n'était que le Bâtard. Elles manifestent aussi leur attachement à leurs fondateurs et à l'élite aristocratique accompagnant le prince et, *last but not least*, le soutien qu'elles apportent, au XII^e siècle, au

pouvoir désormais royal, certaines, comme celles de Saint-Pierre-sur-Dives ou de Corneilles, étant chères à Henri I^{er} (Gazeau, 2007 : 303-312).

- 32 Le choix est un parti pris, mais celui-ci n'est pas toujours favorable au prince. Le titre apposé entre 1123 et 1127 à la cathédrale de Coventry le montre (Dufour, 2005 : 556). Les clercs demandent à ce que des prières soient dites pour *Leovricus* et son épouse, décédés, le premier avant la conquête, quand il était à la tête du Cheshire d'avant 1066, et la deuxième après la répression de la résistance et la mise en place, en 1071, du comté palatin de Chester, confié à Hugues d'Avranches (Tyerman, 1996). En 1123-1127, point d'évocation de ce dernier ou de son fils Richard. La préférence va à ceux qui avaient autorité sur le Cheshire avant l'arrivée des Normands, comme elle va, dans les titres inscrits dans d'autres sanctuaires d'outre-Manche, aux rois anciens, Athelstan, Knut le Grand ou encore Édouard le Confesseur (Dufour, 2005 : 403, 407, 420, 558, 572, 579, 582).

Accompagner l'affirmation de la lignée comtale

- 33 Le titre de l'abbaye Saint-Melaine de Rennes reste à considérer. Inscrit en 1113-1114, il livre une série de 4 comtes – Conan II, Alain III, Geoffroy et Conan I^{er} – et 2 comtesses, Berthe, femme d'Alain III, et Constance, première femme d'Alain IV Fergent (Dufour, 2005 : 442).
- 34 La liste remonte le temps alors que l'usage, attesté à cette date pour les comtes de Blois à Chézy (Dufour, 2005 : 476), pour les rois anglo-normands à Saint-Étienne de Caen (Dufour, 2005 : 399) et les monarques francs à Saint-Denis (Dufour, 2005 : 484, 541-542), est de respecter la chronologie. Ensuite, elle ne fait pas des quatre princes des ducs, ce qu'ils furent, mais uniquement des comtes, en ne notant qu'une fois le titre, que les titulaires partagent. Elle omet aussi quelques noms qui ont compté dans l'histoire du Rennais au XI^e siècle : les titulaires les plus récents, à titre viager ou non, du comté de Rennes que sont Geoffroy Grénonat, fils naturel d'Alain III, Havoise de Bretagne, sœur de Conan II, et l'époux de celle-ci, Hoël II, mais aussi Eudes de Penthièvre, frère cadet d'Alain III, qui s'imposa dans le Rennais après la mort de son frère puis après celle de son neveu Conan II (Morin, 2010 : 39-125). Elle passe aussi sous silence les épouses des comtes Conan I^{er} et Geoffroy, Ermengarde, fille de Geoffroy Grisegonelle, et Havoise de Normandie (Illustration 5).

Illustration 5 : Schéma de filiation simplifié des comtes de Rennes (fin X^e-milieu XII^e siècle)

- 35 Les choix opérés s'expliquent. Ignorer le fils illégitime d'Alain III, Geoffroy Grénonat, comme Havoise de Normandie et son fils Eudes, c'est ne retenir qu'une succession du père, Geoffroy, au fils aîné, Alain, sans indivision et sans collégialité. Omettre toute référence à Havoise, sœur de Conan II, permet de valoriser le fils, Conan II, mais aussi d'éviter toute allusion à l'époux d'Havoise, Hoël de Cornouaille, qui hérite du duché et du comté de Rennes à la mort de son beau-frère, mais qui n'est « allié aux anciens ducs de Bretagne que par mariage » (Quaghebeur, 2008 : 148).
- 36 La liste des comtes s'arrête à Conan II : mort sans enfant légitime, il repose à Saint-Melaine (Bachelier, 2015 : 31). Constance, elle aussi, y est inhumée (Bachelier, 2015 : 31). Elle fut l'épouse d'Alain IV Fergent, fils d'Hoël de Cornouaille certes, mais fils d'Havoise et, donc, « à la différence de son père, légitime descendant des anciens ducs de Bretagne » (Quaghebeur, 2008 : 148). De leur union, nul enfant n'est né, mais Constance n'est pas la première venue. Elle est une des filles du Conquérant, dont les religieux rennais préfèrent alors dire qu'il est « roi des Anglais » plus que duc de Normandie.
- 37 Saint-Melaine est, au début du XII^e siècle, l'« établissement monastique le plus important de Bretagne » et le « lieu d'inhumation privilégié » des princes de la maison de Rennes (Bachelier, 2015 : 29 et 31). La liste qu'inscrivent les religieux montre leur volonté d'enraciner la lignée des comtes de Rennes, dans le Rennais, en préférant les titres comtaux pour des princes et princesses qui sont, certes, comtes de Rennes, mais aussi ducs de Bretagne, et dans le temps également, pour, ainsi, l'accompagner au moment où elle s'affirme dans le paysage politique de l'Ouest (Morin, 2010 : 69-125). La liste établie révèle enfin le souhait de fonder la légitimité de la lignée. La liste, en effet, ne retient que les successions par le sang, légitimes, de mâle à mâle et favorables à l'aîné pour souligner la bonne transmission de l'honneur comtal. Elle encourage ainsi le resserrement lignager

- qui s'opère (Morin, 2010 : 167-186) : si l'affirmation de la lignée est accompagnée, encouragée, elle se veut aussi encadrée.
- 38 Avec les rouleaux des morts, c'est bien à la *memoria* des familles aristocratiques et à l'histoire de ces lignées que nous touchons.
- 39 Les 47 rouleaux considérés livrent un témoignage, discret il est vrai, sur le soutien qu'ont apporté certains monastères, au XI^e siècle et au XII^e encore, à l'affirmation des familles fondatrices ou bienfaitrices, comtales, mais aussi – à un degré bien moindre – ducales et vicomtales. Ils révèlent aussi la volonté des religieux d'entretenir, de leur seul fait, les liens qui unissent leur établissement à ces lignées, l'appui qu'ils apportent à l'affirmation de celles-ci et, ainsi qu'on a pu le voir en Lotharingie, l'attention prêtée à des princes avec lesquels il n'y a pas de contact étroit ou direct.
- 40 Certaines réalités observées n'ont donc que peu à voir avec les idéaux professés par les réformateurs, celui d'une Église dégagée de la tutelle des laïcs en particuliers. Elles s'apprécient néanmoins par comparaison avec les faits repérés au XI^e siècle, quand quelques établissements, de Ligugé à Toul, du Tréport à Cuxa, sollicitent des prières pour des comtes et des comtesses, et avec ceux des décennies qui suivent. La pratique était attestée en des lieux divers et éloignés les uns des autres, puis elle s'avère être largement abandonnée au début du XII^e siècle, signe potentiel de l'adoption des principes mis en avant par les grégoriens. Elle est aussi appréciée dans le Nord-Ouest de l'Europe, dans le monde anglo-normand en particulier, la spécificité de la réforme de l'Église dans cet espace permettant de comprendre, en partie au moins, les constats établis.
- 41 L'interrogation demeure quand il s'agit d'expliquer la place singulière qu'occupent comtes et comtesses. Lorsqu'ils sont mentionnés, ducs et vicomtes le sont pour des raisons semblables. Ils sont également normands, mais ils sont, eux, peu fréquents.

BIBLIOGRAPHIE

Bachelier, Julien (2015) : « L'abbaye Saint-Melaine de Rennes. Présentation historique (VI^e-début XIV^e siècle) », in : Reydellet, Chantal, Monique Chauvin-Lechaptois et Julien Bachelier, éd. : *Cartulaire de Saint-Melaine de Rennes, suivi de 51 chartes originales*. Rennes (Presses universitaires de Rennes), p. 27-37.

Barthélemy, Édouard de (1878) : « Analyse du cartulaire de l'abbaye Saint-Pierre de Chézy », *Mémoires de la Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin*, 4^e s., 1, p. 241-308.

Bille, Elisabeth (2008) : « Des vicomtes dans le comté de Cerdagne. Du fidèle du comte au seigneur féodal (IX^e-XII^e siècle) », in : Debax, Hélène, éd. : *Vicomtes et vicomtés dans l'Occident médiéval*. Toulouse (Presses universitaires du Mirail), p. 142-155.

Bourgain, Pascale (2010) : « La mémoire des défunts dans les rouleaux des morts », in : Casanova-Robin, Hélène et Perrine Galand, éd. : *Écritures latines de la mémoire de l'Antiquité au XVI^e siècle*. Paris (Classiques Garnier), p. 107-129.

- Delisle, Léopold (1866) : *Rouleaux des morts du IX^e au XV^e siècle*. Paris (Renouard).
- Dufour, Jean (1977) : « Les rouleaux et encycliques mortuaires de Catalogne (1008-1102) », *Cahiers de civilisation médiévale*, 20, p. 13-48.
- Dufour, Jean (1991) : « Brefs et rouleaux mortuaires », in : *Naissance et fonctionnement des réseaux monastiques et canoniaux*. Saint-Étienne (Université Jean-Monnet), p. 483-494.
- Dufour, Jean (2005-2013) : *Recueil des rouleaux des morts (VIII^e siècle-1536)*. Paris (de Boccard) (5 vol.).
- Favier, Jean (1961) : « La fabrication d'un faux à Saint-Maur-des-Fossés vers la fin du XI^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 119/1, p. 233-241.
- Fournée, Jean (1979) : *L'Abbaye Notre-Dame de Saint-Sever*. Avranches (Édition de l'Avranchin).
- Gaillard, Michèle (2006), *Le Souvenir des Carolingiens à Metz au Moyen Âge. Le petit cartulaire de Saint-Arnoul*. Paris (Publications de la Sorbonne).
- Gazeau, Véronique (2007) : *Normannia monastica. Princes normands et abbés bénédictins (X^e-XII^e siècle)*. Caen (Publications du CRAHM) (2 vol.).
- Gullet, Monique (2010) : « Poésie et mémoire des morts. Le rouleau funèbre de Mathilde, abbesse de la Sainte-Trinité de Caen († 1113) », in : Cottier, Jean-François, Martin Gravel et Sébastien Rossignol, éd. : *Ad libros ! Mélanges d'études médiévales offertes à Denise Angers et Joseph-Claude Poulin*. Montréal (Presses de l'Université de Montréal), p. 163-198.
- Hollister, Charles Warren (1987), « The Greater Domesday Tenants-in-Chief », in: Holt, James Clarke, éd.: *Domesday Studies*. Woodbridge (Boydell Press), p. 219-248.
- Kahn, Jean-Claude (1987) : *Les Moines-messagers. La religion, le pouvoir et la science saisis par les rouleaux des morts (XI^e-XII^e s.)*. Paris (Lattès).
- Lauwers, Michel (2002) : « La "Vie du seigneur Bouchard, comte vénérable" : conflits d'avouerie, traditions carolingiennes et modèles de sainteté à l'abbaye des Fossés au XI^e siècle », in : Lauwers, Michel, dir. : *Guerriers et moines. Conversion et sainteté aristocratiques dans l'Occident médiéval*. Antibes (Éditions APDCA), p. 371-418.
- Lemaitre, Jean-Loup (1989) : *Mourir à Saint-Martial. La commémoration des morts et les obituaires à Saint-Martial de Limoges du XI^e au XIII^e siècle*. Paris (de Boccard).
- Margue, Michel (2011) : « "Nous ne sommes ni de l'une, ni de l'autre, mais les deux à la fois". Entre France et Germanie, les identités lotharingiennes en question(s) (2^e moitié du IX^e-début du XI^e siècle) », in : Gaillard, Michèle et al., dir. : *De la mer du Nord à la Méditerranée. Francia media, une région au cœur de l'Europe (c. 840-c. 1050)*. Luxembourg (CLUDEM), p. 395-427.
- Morin, Stéphane (2010) : *Trégor, Goëlo, Penthièvre. Le pouvoir des comtes de Bretagne du XI^e au XIII^e siècle*. Rennes (Presses universitaires de Rennes).
- Oudart, Hervé (2010) : *Robert d'Arbrissel, ermite et prédicateur*. Spolète (Fondazione Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo).
- Oudart, Hervé (2013) : « Prince et principat durant l'Antiquité et le Moyen Âge : jalons historiographiques », in : Oudart, Hervé, Jean-Michel Picard et Joëlle Quaghebeur, dir. : *Le Prince, son peuple et le bien commun, de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge*. Rennes (Presses universitaires de Rennes), p. 7-52.
- Parisse, Michel (2007) : « Un voyage en Lorraine. Le rouleau des morts de Saint-Pierremont (1305) », *Les Cahiers lorrains*, p. 116-27.

Ponsich, Pierre (1951) : « Le Conflent et ses comtes du IX^e au XII^e siècle », *Études roussillonnaises*, 1, p. 241-344.

Quaghebeur, Joëlle (2008) : « » Havoise, Constance et Mathilde, princesses de Normandie et duchesses de Bretagne », in : Quaghebeur, Joëlle et Bernard Merdrignac, dir. : *Bretons et Normands au Moyen Âge. Rivalités, malentendus, convergences*. Rennes (Presses universitaires de Rennes), p. 145-163.

Rollason, Lynda (2011) : « Medieval Mortuary Rolls : Prayers for the Dead and Travel in Medieval England », *Northern History*, 48, p. 187-223.

Stiennon, Jacques (1964) : « Routes et courants de culture. Le rouleau mortuaire de Guifred, comte de Cerdagne, moine de Saint-Martin du Canigou († 1049) », *Annales du Midi*, 76, p. 305-314.

Tyerman, Christopher (1996) : « Hugh, Count of Avranches, and Earl of Chester », in : *Who's Who in Early Medieval England, 1066-1272*. Londres (Éd. Shephard-Walwyn), p. 44-45.

NOTES

1. H. Oudart tire cette conclusion de l'emploi de *domnus* pour qualifier Robert d'Arbrissel et, ainsi, le distinguer, dans le cartulaire de Fontevraud, de l'abbesse, dite *domina*.
2. Nous devons cette identification à Tristan Martine que nous remercions vivement. Cette comtesse apparaît dans trois chartes du Petit cartulaire de Saint-Arnoul (Gaillard, 2006 : 105-107 (n° 60), 107-110 (n° 61) et 111-114 (n° 62)).
3. Il s'agit probablement de leur fille Mabile.

RÉSUMÉS

Le rouleau mortuaire vise à faire connaître le nom des défunts, mais il se distingue du bref, connu depuis le VIII^e siècle au moins, par son ample circulation, par la diversité des institutions visitées, mais également par son objectif qui est, avant tout et principalement, de solliciter des prières pour les personnes décédées. Son usage se développe à partir du X^e siècle. Sont conservés, pour la période X^e-début XII^e siècle, pas moins de 47 rouleaux – dont 27 issus d'abbayes. S'ils sont, le plus souvent, mis en circulation pour le bénéfice d'hommes d'Église, ils peuvent néanmoins concerner des comtes, voire des comtesses. Un rouleau est émis par l'abbaye de Saint-Martin du Canigou en 1051 pour réclamer des prières pour Guifré qui, avant de prendre l'habit, était comte de Cerdagne : la lettre qui ouvre le rouleau, appelée encyclique, rappelle la vie du défunt, entretenant ainsi la mémoire du comte, mais les titres apposés dans la centaine d'établissements visités témoignent également de l'image que l'on conserve du comte-moine. L'étude de ce rouleau permettra d'apprécier, surtout dans l'espace méridional, la *memoria* de Guifré. Comtes, mais aussi comtesses trouvent une place plus importante dans la liste des défunts pour lesquels les sanctuaires visités invitent, à leur tour, à prier. Les 889 titres exploitables inscrits sur les 47 rouleaux considérés sollicitent des prières pour des hommes et femmes d'Église dans l'immense majorité des cas, mais aussi pour des comtes à 34 reprises – un peu plus que pour les rois (33) – et 21 fois pour des comtesses alors qu'il n'y a que 5 demandes visant des reines. Il s'agira, après avoir précisé l'identité des comtes et comtesses dont le souvenir est assez vif pour que des

prières soient réclamées pour leur bénéfice, de situer les lieux qui accordent une telle attention à ces princes, puis d'en saisir le sens et la portée.

Der Zweck der Totenrotel ist es, die Namen Verstorbener mitzuteilen, aber sie unterscheidet sich vom Breve (das mindestens seit dem 8. Jahrhundert bekannt war) durch ihre weite Verbreitung, durch die Vielfalt angesteuerter Institutionen, aber auch durch ihr Ziel, das hauptsächlich in dem Erbitten von Gebeten für die Verstorbenen besteht. Sie wird ab dem 10. Jahrhundert verwendet. Aus der Zeit des 10. bis Ende des 12. Jahrhunderts sind nicht weniger als 47 Totenroteln erhalten, von denen 27 aus Klöstern stammen. Wenngleich sie meistens zugunsten von Kirchenmännern in Umlauf gebracht wurden, können sie doch auch Grafen bzw. Gräfinnen betreffen. Das Kloster Saint-Martin du Canigou produziert 1051 eine Totenrotel, um Gebete für Guifré zu erbitten, welcher Graf von Cerdanya war, bevor er das Mönchsgewand anlegte : Der auch Enzyklika genannte Brief, mit dem die Totenrotel beginnt, erinnert an das Leben des Verstorbenen und hält damit die Erinnerung an den Grafen wach. Gleichzeitig zeigen die in den hunderten bereisten Einrichtungen zugefügten Eintragungen, welches Bild von dem Mönch und Grafen bewahrt wird. Die Untersuchung dieser Totenrotel ermöglicht die Analyse der *memoria* von Guifré, vor allem im südlichen Bereich. Unter den Verstorbenen, für die die besuchten Einrichtungen ihrerseits zum Beten auffordern, haben Grafen, aber auch Gräfinnen einen höheren Stellenwert. Die überwiegende Zahl der 889 verwertbaren Titel, die auf den 47 untersuchten Totenroteln eingetragen sind, sind zwar Kirchenmännern und -frauen gewidmet, aber in 34 Fällen auch Grafen – etwas mehr als für Könige (33) – und 20 Mal Gräfinnen, wobei dies für Königinnen nur fünfmal vorkommt. Es wird zunächst darum gehen, die Identität derjenigen Grafen und Gräfinnen festzuhalten, deren Erinnerung bedeutsam genug ist, um Fürbitten für sie zu erbitten ; sodann werden die Stätten verortet, an denen diesen Adelligen eine solche Aufmerksamkeit gewidmet wird, und Sinn und Bedeutung dieses Handelns untersucht.

INDEX

Mots-clés : Rouleau des morts, memoria, affirmation des princes, réseaux, solidarités de salut

Schlüsselwörter : Totenroteln, memoria, Machtbestätigung der Fürsten, Netzwerke, Heilssolidarität

Index géographique : Catalogne, Normandie, Bretagne, France

Index chronologique : Moyen Âge central

AUTEUR

ESTHER DEHOUX

Esther.dehoux@univ-lille3.fr, Maître de conférences, Université de Lille, CNRS, UMR 8529 - IRHiS